"Madame Bourdeu fait paraître un communiqué que son scribe Monsieur Bordes lui a préparé en réponse à notre point presse de jeudi dernier.

Je dois peut-être faire un mea-culpa car lors de ce point presse j'ai indiqué que tous les élus présents à ce petit voyage organisé étaient indemnisés sans préciser par qui.

Il s'avère qu'une élue participant à ce cortège ne l'était pas directement par la Ville, bien que les 6 autres l'étaient avec des indemnités mensuelles confortables. Cette petite promenade étant tous frais payés, il n'y'a pas de quoi me couper la tête.

Puisque Madame le maire veut que j'ajoute quelques précisions, je le ferai de manière simple, mais il est vrai qu'il y'a tant d'indemnités que le simple citoyen en a le tournis.

En dehors des indemnités versées par la Ville, certains élus reçoivent celles de la Grande Agglo. La somme totale des indemnités annuelles versées par La Ville aux élus est de 202 824 euros bruts/an. Celles qui leurs sont versées par la Grande Agglo est de 71 585 euros bruts/an.

C'est par la Grande Agglo que notre petite Cendrillon est indemnisée de 229,44 euros mensuels.

Je maintiens donc et je signe que l'ensemble de nos promeneurs Parisiens perçoivent des indemnités car bien des chômeurs ou des personnes vivant avec de petits salaires ne négligeraient pas cet appoint de fin de mois."

Michel Rebollo

Conseiller Municipal de Lourdes